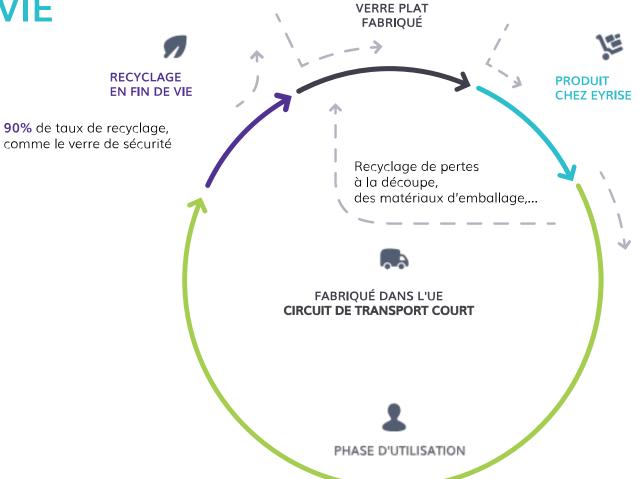


95% de verre5% de mastic et de PVB0,07% solution de ddLC



l'efficacité énergétique compense les dechets et les émissions après 17,7 jours

l'électronique est conforme à la DEEE

Déchets d'équipements électriques et électroniques 2012/19/UE

L'autonomie en lumière du jour et la réduction des apports de chaleur solaire permettent d'économiser environ 10% d'énergie pour l'éclairage et le refroidissement